CONDITIONS GENERALES DE VENTE – CAMPING PORTE DE PROVENCE

CONDITION DE RÉSERVATION
- La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception de l'acompte et réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.
- La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Emplacement de camping : Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car pour 1 ou 2 personnes, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil. Maximum 6 personnes par emplacement.

Location : Les hébergements locatifs sont équipés. Le forfait de base est de 1 à 6 personnes selon le type de locatif. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

TARIFS ET TAXE DE SÉJOUR
- Les prix indiqués s'entendent en euros, TVA incluse, hors taxe de séjour.
- La taxe de séjour, collectée pour le compte de la commune et de la communauté de communes, n'est pas incluse dans les tarifs. Son montant est déterminé par personne et par jour. Son tarif peut être révisé en fonction de la décision de la collectivité. La taxe de séjour sera facturée selon le tarif légalement applicable à la date du séjour, compte tenu des exonérations éventuelles. Elle figure distinctement sur la facture.

CONDITIONS DE PAIEMENT
- Pour toute réservation effectuée plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25 % du montant des prestations réservées doit être réglé dans les 15 jours suivant la réservation, sans dépasser l'échéance du solde. Le solde est payable au plus tard 30 jours avant l'arrivée.
- Pour toute réservation effectuée 30 jours ou moins avant le début du séjour, la totalité du montant est exigible au moment de la réservation.
- À défaut de paiement dans les délais prévus, et après une relance écrite restée sans effet dans le délai indiqué, le camping pourra annuler la réservation et remettre l'hébergement ou l'emplacement à la location.

ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION
Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

ANNULATION ET MODIFICATIONS
1. Modification de votre réservation : Le client peut demander la modification de son séjour (dates, type d'hébergement, options) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou courriel) dans la mesure des disponibilités et possibilités. À défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler (selon les conditions de l'assurance annulation si souscrite ou selon les conditions des présentes CGV).
Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.
Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et d'interruption de séjour.

2. Prestations non utilisées et interruption de séjour :
Sous réserve des droits légaux du client et des dispositions du paragraphe 3, tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra pas donner lieu à un remboursement ni à un bon à valoir.

3. Fermeture administrative ou évacuation
En cas de fermeture ou d'évacuation imposée par les autorités empêchant tout ou partie du séjour, les nuitées et prestations payées mais non fournies seront remboursées dans les délais légaux applicables ou, avec l'accord exprès du client, remplacées par un avoir valable deux ans à compter de son émission. Les prestations déjà fournies restent dues. Lorsque les conditions légales de la force majeure sont réunies, aucune indemnisation supplémentaire n'est due au titre de cet événement.
En cas de réouverture pendant le séjour, les nuitées restantes demeurent réservées, sauf résiliation du contrat dans les conditions légales. Le choix de ne pas revenir n'ouvre pas, à lui seul, droit à leur remboursement.
Un départ volontaire et définitif, constaté par écrit alors que le camping reste accessible et en mesure d'assurer les prestations convenues, relève des conditions de départ anticipé. Une fermeture ultérieure ne rouvre pas, à elle seule, une réservation déjà valablement résiliée. Une simple inquiétude ou alerte, sans impossibilité d'assurer le séjour, n'ouvre pas automatiquement droit à remboursement.

4. Annulation du fait du camping :
En cas d'annulation du fait du camping, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées.

5. Annulation du fait du campeur :
En cas d'annulation du fait du campeur, sauf en cas de force majeure, les conditions d'annulation et de remboursement sont les suivantes. Toute demande d'annulation devra obligatoirement être communiquée par courrier à l'adresse postale du camping ou par e-mail. Les annulations transmises par téléphone ne pourront pas être prises en compte. Toute annulation entraîne la résiliation de la réservation et le camping se réserve le droit de proposer à nouveau l'hébergement à la location.

a. En cas d'annulation de la part du campeur sans souscription à la garantie annulation :
- Annulation jusqu'à 16 jours avant le début du séjour : L'acompte de 25 % du montant du séjour sera conservé par le camping au titre des frais d'annulation. Les sommes versées, déduites du montant de l'acompte, seront remboursées.
- Annulation entre J-15 et J-8 avant le début du séjour : Une somme de 50 % du montant total du séjour sera conservée par le camping au titre des frais d'annulation. Un bon à valoir sera émis d'un montant correspondant aux sommes versées déduction faite des frais d'annulation de 50 %. Ce bon à valoir est non remboursable, non cessible et a une durée de validité de deux ans.
- Annulation entre J-7 et J-0 avant le début du séjour : La totalité des sommes versées, soit la totalité du montant du séjour, est conservée par le camping. Aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'arrivée retardée, le client est invité à prévenir le camping dès que possible. Sans nouvelles dans les 24 heures suivant l'heure d'arrivée prévue, le camping tentera de le contacter et lui adressera une notification écrite précisant le délai raisonnable laissé pour confirmer son arrivée, ainsi que les conséquences d'une absence de réponse. Le camping se réserve donc le droit de proposer à nouveau l'hébergement à la location.

b. En cas d'annulation de la part du campeur avec souscription à une garantie annulation :
Les sommes versées sont couvertes par la garantie selon les conditions générales de l'assureur. Si le motif n'est pas couvert ou si le dossier est refusé par l'assurance, les conditions générales de vente du paragraphe 5.a. s'appliquent et le coût de l'assurance annulation est déduit des sommes versées.

VOTRE SÉJOUR
1. Arrivée :
Location : le jour de votre arrivée, vous serez accueilli à partir de 16h. Une caution vous sera demandée à la remise des clés.
Emplacements de camping : vous serez accueilli à partir de 13h.

2. Pendant votre séjour :
Il appartient au campeur de s'assurer : le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels. Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

3. Départ :
- Hébergements locatifs : au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10h du matin. Il sera rendu en parfait état de propreté et l'inventaire pourra être vérifié. Tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si nécessaire. La caution vous sera restituée dans un délai maximum de 7 jours après le départ, déduction faite des indemnités retenues sur factures justificatives pour les éventuels dégâts constatés. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire si les frais réels sont supérieurs. Si l'hébergement n'a pas été nettoyé avant le départ, un forfait ménage sera facturé selon le tarif en vigueur. Pour tout départ retardé, une journée supplémentaire pourra être facturée au tarif de la nuit en vigueur.
- Emplacements : au jour du départ, l'emplacement doit être libéré avant 12h. Pour les emplacements équipés de sanitaires privatifs, ces derniers seront rendus en parfait état de propreté. Si ce n'est pas le cas, un forfait ménage sera facturé selon le tarif en vigueur et la caution s'appliquera dans les mêmes conditions que pour les locations.

ANIMAUX
Les animaux sont acceptés (excepté les chiens de 1ère et 2ème catégories) moyennant une redevance payable lors de la réservation. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments. Le carnet de vaccination doit être à jour. Leur nombre est limité à 2 par emplacement.

DROIT À L'IMAGE
Toute utilisation promotionnelle de photographies ou vidéos sur lesquelles un client est identifiable fera l'objet d'une autorisation écrite distincte précisant les supports, la finalité et la durée d'utilisation. Pour les mineurs, l'autorisation des représentants légaux sera recueillie. Le refus est sans conséquence sur la réservation ou le séjour.

LITIGES ET MÉDIATION DE LA CONSOMMATION
Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations peut être signalée par courrier ou e-mail au gestionnaire du camping.
Conformément aux articles L. 612-1 et suivants du Code de la consommation, le client a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait au CAMPING PORTE DE PROVENCE, après une réclamation écrite préalable auprès du camping restée sans solution satisfaisante, le client peut saisir le médiateur de la consommation désigné ci-dessous, dans un délai d'un an à compter de cette réclamation.
Le Camping Porte de Provence a désigné comme entité de médiation de la consommation :
CM2C (Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice)
49 Rue de Ponthieu 75008 PARIS - Téléphone : 01 89 47 00 14 - Site internet : https://www.cm2c.net
Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande soit en remplissant le formulaire en ligne sur le site https://www.cm2c.net, soit par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessus.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre réservation. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant en vous adressant par courrier ou e-mail à la direction du camping.
En application de l'article L.223-2 du Code de la consommation, vous avez la possibilité de vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site bloctel.gouv.fr.